



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Manche
Commune de POILLEY - 50220

**PROCES-VERBAL
du CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE du mardi 6 février 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Date de convocation :
30 janvier 2024
Date d'affichage :
30 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 6 février à 20h00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Pierre-Michel VIEL, Maire.

Membres présents : 13 > Pierre-Michel VIEL, Sylvie VALLET, Chantal GAZEAU, Bernard DECOENE, Sarah DUVAL, Yvon FAROUAULT, Hervé PAUTRET, Stéphane JOUIN, Romain JACQUETTE, Ericka GUESDON, Sébastien GUESDON, David BOSSARD, Philippe DATIN

Membres excusés ou représentés : André SAVONA (pouvoir à Sylvie VALLET)

Membres absents :

Secrétaire : Chantal GAZEAU

Le procès-verbal du 28 novembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Tarifs du cimetière (délib 2024-01-001)

Sylvie Vallet explique au conseil municipal qu'elle a retrouvé plusieurs arrêtés différents concernant les tarifs du cimetière.

Actuellement, il n'y a que des concessions de 30 ans pour 70€.

Sylvie Vallet demande au conseil municipal de reprendre une délibération récapitulant tous les tarifs applicables dans le cimetière. Elle détaille les tarifs proposés par les communes alentours.

Bernard Decoene demande à quel tarif est la concession pour une caverne.

Sylvie Vallet répond qu'elle est à 70€ pour 30 ans.

Stéphane Jouin demande si ces recettes servent à entretenir le cimetière.

Sylvie Vallet répond que ce sont les impôts qui servent à cela.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider les tarifs ci-dessous :

	Concession		Tarifs supplémentaires
	Durée	Tarif	
Concession dans le cimetière communal	30 ans	70 €	Pompes funèbres
Case dans le columbarium	30 ans	70 €	700 €

Jardin du souvenir	A perpétuité	0 €	30€ pour l'apposition d'une plaque individuelle sur le pupitre de mémoire pour 10 ans
Cavernes	30 ans	70 €	300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider les tarifs proposés compter du 15 février 2024.

Définition des zones EnR (délib 2024-01-002)

Vu, la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Bernard Decoene présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée le 30/11/2023 selon les modalités suivantes : réunion publique afin de comprendre les enjeux liés à la production d'énergie renouvelable, de voir où se situeront ces zones et de proposer de nouvelles zones.

Les zones concernées sont les suivantes :

- Solaire toiture – tout le territoire – surface totale : 1 265 hectares

- Solaire parking – ZV 181, ZV 186, ZV 187, ZV 189, ZV 195, ZV 199, ZV 200, ZV 201, ZV 208, ZV 214, ZV 218, ZV 216, ZV 217, ZV 224, ZV 229, ZV 235, ZV 248, ZV 253, ZV 254, ZV 271, ZV 273, ZV 275, ZV 277, ZV 278, ZV 279, ZV 281, ZV 284, ZV 300, ZV 302, ZV 303, ZV 305, ZV 306, ZV 307, ZV 308, ZV 312, ZV 313, ZV 314, ZV 315, ZV 325, ZV 326, ZV 327, ZV 328, ZV 329, ZV 330

- solaire au sol – ZV 252, ZD 121 – surface totale : 39 165m²

- Méthanisation – voir la carte 1

- Bois-énergie – Tout le territoire – surface totale : 1 265 hectares

- Hydro-électrique – voir la carte 2 et 3



Carte 1 (méthanisation)



Carte 2 (hydroélectricité)



Carte 3 (hydroélectricité)

Sarah Duval dit qu'elle aurait aimé avoir les cartes et les informations avant la réunion.

Bernard Decoene répond que ces zones ont été montrées lors du dernier conseil municipal et lors de la réunion publique à destination de tous les habitants de Poilley.

Bernard Decoene explique qu'au cours de la réunion publique, il a été soulevé qu'une zone pourrait être rajoutée en hydroélectricité au niveau du pont séparant Ducey et Poilley sur le Pavement.

Sylvie Vallet intervient car sur les zones de méthanisation, il y a actuellement des polémiques sur la quantité de cultures mise dans les méthaniseurs.

Bernard Decoene explique qu'une charte impose 15% maximum de culture mais qu'il n'existe pas de contrôles actuellement.

Bernard Decoene indique qu'il y a également eu une réunion à destination des entreprises et exploitants agricoles pour parler d'un projet d'autoconsommation collective.

M. le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DEFINIT** comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées ci-dessus et figurant en annexe à la présente délibération

- **VALIDE** la transmission de la cartographie de ces zones à Mme Perrine Serre, Secrétaire générale et référente préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de la Manche, ainsi qu'à la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie.

Ouverture des crédits d'investissements pour l'année 2024 (délib 2024-01-003)

M le Maire rappelle que le budget s'exécute du 1^{er} janvier au 31 décembre. L'article L 1612-1 du CGCT dispose, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, que l'exécutif est en droit, du 1^{er} janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget de mettre en recouvrement les

recettes et d'engager, de liquider et mandater les dépenses de la section fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Ainsi pour faciliter le fonctionnement des services, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir les crédits suivants en investissement dans l'attente du vote du budget 2024.

Chapitre 20			BP 2023	25% des crédits
	Art 203	Frais d'études et frais d'insertion	20 000.00	5 000.00
Chapitre 21				
	Art 2131	Terrains nus	30 000.00	7 500.00
	Art 2151	Réseaux de voirie	100 000.00	25 000.00
	Art 2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	79 000.00	19 750.00
Chapitre 23				
	Art 2313	Travaux en cours	15 000.00	2 500.00
		TOTAL	244 000.00	61 000.00

Ericka Guesdon demande si un projet d'investissement est prévu avant le vote du BP 2024.

M. le Maire répond que ce n'est pas lié à un projet mais pour pallier à un imprévu.

Sylvie Vallet exprime qu'il faudrait changer le lave-vaisselle de la cantine qui pose régulièrement problème.

M. le Maire ajoute qu'il y a aussi des gros soucis avec les PAC au niveau du bâtiment 3 de l'école et de la cantine. Elles ont été réparées mais une partie ne fonctionne plus.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE** l'ouverture des crédits suivant les données indiquées dans le tableau ci-dessus.

Création d'un chaussidoux (délib 2024-01-004)

M. le Maire présente le projet de création d'une voie douce reliant le Bourg de la commune à Ducey par le lieu-dit le Pavement.

L'agence technique départemental a préparé un premier plan du projet, comprenant l'élargissement de la route, la matérialisation de 4 écluses, un plateau (un 2^{ème} pourrait être ajouté au Pavement) et de la signalétique.

M. le Maire explique qu'un plan de financement sera étudié une fois le projet validé par le conseil municipal.

Pour l'instant le projet est estimé à 170 000€ dont 30 000€ pourrait être pris en charge par le département. Sur les 140 000€ restants, des subventions pourront être demandées (par exemple : 20% de DETR soit 34 000€)

Stéphane Jouin rappelle que l'objectif était de faire ralentir les véhicules et que dans ce projet, l'objectif est réalisé.

Sébastien Guesdon demande si la voie sera élargie.

M. le Maire répond positivement.

Bernard Decoene explique que ce projet a été réalisé à Saint-Senier-Sous-Avranches.

Sylvie Vallet rappelle le principe du chaussidoux et qu'il faudra l'expliquer aux habitants.

M. le Maire déplore que le scénario du chemin n'ait pas été étudié par l'agence technique départementale.

Sylvie Vallet ajoute qu'un chemin serait refusé par la police de l'eau, ce que nous a indiqué les services de la DDTM lors de notre réunion du mois de janvier et qu'il y avait trop de facteurs qui ne permettraient pas la création d'un chemin sur cette partie de la commune (terrain, inondations...).

Sébastien Guesdon pense que les voitures ralentiront.

Bernard Decoene confirme que les relevés faits à Saint-Senier-Sous-Avranches ont démontré un ralentissement des véhicules.

Yvon Farouault pense que cette route aurait été mieux en sens unique.

Sylvie Vallet répond que lorsque la route nationale est en travaux, accidents ou manifestations, comme nous l'avons connu cette année à plusieurs reprises, il a été difficile de circuler ou des blocages sont apparus. Sylvie Vallet dit qu'il faut maintenir les petites routes de campagne pour les administrés. David Bossard trouve que l'idée du chaussidoux est bonne. Stéphane Jouin confirme. Yvon Farouault confirme que cette méthode fait ralentir les usagers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 voix pour et 1 abstention (Pierre-Michel Viel) :

- **VALIDE** le projet de chaussidoux entre Poilley et Ducey.
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder à toutes les demandes de subventions liées à ce projet.

Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques d'Avranches et de l'école Les-Saint-Pères à Ducey-les-Chéris (délib 2024-01-005)

M. le Maire indique avoir reçu deux demandes de participations aux frais de fonctionnement des écoles.

La première vient de la mairie d'Avranches pour les écoles publiques d'Avranches et/ou Saint-Martin-des-Champs pour un montant de 1 935€.

La deuxième vient de l'école Les-Saint-Pères à Ducey-les-Chéris pour 13 élèves inscrits à l'école et domiciliés à Poilley.

M. le Maire rappelle que le RPI Juilley Poilley Précey est en capacité d'accueillir ces enfants et qu'il n'a pas délivré de dérogation scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **DE NE PAS PARTICIPER** aux frais de fonctionnement de ces deux écoles.

Entretien des giratoires 2024 : Choix de l'Entreprise (délib 2024-01-006)

M. le Maire indique que l'entretien des giratoires a été très bien effectué par l'entreprise TABARY pour l'année 2023.

Un devis pour l'année 2024 a été demandé pour le même besoin, à savoir l'entretien des espaces verts des 2 giratoires de l'échangeur autoroutier n° 33.

Les prestations indiquées sont 1 passage de taillage global et 6 passages minimum pour le taillage et le désherbage. L'évacuation des déchets sera assurée par l'entreprise.

Le devis de TABARY PARCS ET JARDINS, après visite sur les lieux, est d'un montant HT de 4 890.00 € soit 5 868.00 € TTC.

Sylvie Vallet demande s'il y a eu une augmentation par rapport à l'année dernière.

M. le Maire répond que non.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **DE CHOISIR** l'entreprise TABARY PARCS ET JARDIN
- **D'AUTORISER** M le Maire à signer le devis correspondant.

Questions diverses

➤ **Plantation de la haie.**

Pour rappel, la commune a commandé 50 plants par le biais du conseil départemental de la Manche en vue de planter une haie naturelle.

Plantations à faire sur le terrain communal : samedi 24 février 9 h – apporter ses outils (brouette, pelle, pioche, seau...). Convocation à envoyer aux membres du Conseil.

➤ **Groupes de travail et commissions**

M. le Maire indique que certains responsables de groupes de travail ou de commissions n'ont pas eu de responsables nommés.

Il demande au conseil municipal qui souhaite s'occuper du groupe de travail « chemins de randonnées » et Sylvie Vallet est nommée. David Bossard rejoint ce groupe.

M. le Maire demande à Bernard Decoene s'il souhaite être nommé officiellement responsable du groupe de travail « énergie », sachant qu'il s'en occupe déjà depuis le début. Bernard Decoene répond que oui.

M. le Maire indique qu'il manque également une personne pour la commission travaux puisqu'André Savona ne peut plus s'en occuper. Sébastien Guesdon se porte candidat et est nommé.

➤ **Opération « city-stade »**

M. le Maire présente la clôture de l'opération avec un reste à charge de 15 474,21€ pour 77 375,60€ de travaux.

➤ **Habitat**

M. le Maire, Bernard Decoene et Hervé Pautret ont recensé toutes les maisons qui pourraient être réhabilitées.

➤ **Périmètre « Aménagement du bourg »**

Bernard Decoene fait part d'une réunion sur l'aménagement du bourg. Le périmètre validé par le groupe de travail est présenté au conseil municipal (de la D976 jusqu'à la sortie de Poilley (route de Ducey), rue des Miquelots, rue Jean Vitel).

A la suite de l'atelier Flash, il va falloir recruter un bureau d'études d'architectes paysagistes.

➤ **Elections européennes**

Les élections sont prévues le dimanche 9 juin 2024.

➤ **80^e anniversaire du débarquement**

Sylvie Vallet se questionne sur ce qu'il pourrait être fait pour le 80^e anniversaire : pavoisements des maisons, randonnée sur le tracé fait par les alliés, fleurissement, participation des enfants etc.

Une réflexion sera menée.

➤ **Boussoles des jeunes – application disponible vers avril 2024**

Chantal Gazeau informe sur cette nouvelle application présentée par l'Agglo d'Avranches et qui a une diffusion nationale. La commune y participera pour présenter aux jeunes ses différentes actions (dispositif « argent de poche », journée citoyenne et possibilité de stages). Le dossier est en cours de préparation.

➤ **Départ d'André Savona**

Sébastien Guesdon questionne sur la démission de André Savona.

M. le Maire a demandé à André Savona de suivre des devis pompes à chaleur, chaudières. Sa démission devrait parvenir à la suite de ces études.

Philippe Datin rappelle qu'il devait démissionner fin décembre 2023 et aujourd'hui il ne peut pas suivre les chantiers à distance. Plusieurs personnes se manifestent sur cette date non respectée de sa part indiquant qu'il est parti depuis 5 mois maintenant.

➤ **Gens du voyage**

Stéphane Jouin fait un rappel sur les nuisances de cette communauté près de la zone de l'Estuaire (rodéos, bruits et nuisances diverses...).

Sylvie Vallet répond avoir eu la gendarmerie, les agents vont faire plus de surveillance et elle rappelle qu'il ne faut pas hésiter à composer le 17 dès qu'il y a nuisance sur l'instant.

La séance est terminée à 21h56.

Le Maire : Pierre-Michel VIEL

La secrétaire de séance : Chantal GAZEAU